PROCEDURE DE DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE

Année scolaire 2020/2021

La campagne de bourse de collège débutera vers le 3 septembre 2020 jusqu'au 25 septembre 2020 en ligne.

Pour faire votre demande en ligne il faut vous munir de :

1. - votre identifiant et de votre mot de passe de votre compte EduConnect créé sur metice.ac-reunion.fr à la rentrée. Le compte EduConnect remplace le compte ATEN (inactif à partir du 16/09/2020)
2. - d'une adresse mail valide.
3. **– de votre avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 du foyer**. Si vous êtes en concubinage, il faudra cocher la case **OUI** et saisir les références de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 du concubin/ou concubine.

Le déroulement de ma demande de bourse

Se rendre sur *https://teleservices.ac-reunion.fr/ts* vous vous connectez à *Scolarité services* avec votre compte EduConnect

- Vous faites une seule demande pour vos enfants scolarisés dans le même collège.
- Vous donnez votre accord pour l'actualisation de vos informations fiscales chaque année durant la scolarité de vos enfants au collège.
- Vous voyez immédiatement si vous avez droit ou pas à une bourse et son montant.

TRES IMPORTANT

Merci de remplir le coupon-réponse ci-dessous et le remettre au Professeur Principal de la classe de votre enfant que vous soyez concerné ou pas.

Si vous rencontrez des difficultés pour faire votre demande en ligne (précisez bien le motif) et votre numéro de téléphone. Nous prendrons contact avec vous pour vous apporter notre aide. N'attendez pas la dernière minute afin d'éviter tout problème dans l'instruction de votre demande de bourse en ligne.

COUPON-REPONSE

A remettre au professeur principal de la classe, le plus rapidement possible

Monsieur/Madame..... .....responsable de l'élève .....de la classe de.....atteste avoir été informé (e) de la campagne de bourse en ligne du 3 septembre au 25 septembre 2020.

- A ☐ N'est pas concerné(e) (voir le barème des bourses nationales de collège au verso)
- B ☐ Est concerné(e)

→ 1) ☐ Demande faite en ligne le.....

→ 2) ☐ Demande non faite, précisez le motif :.....

.....

→ Votre numéro de téléphone :.....

A.....le.....

Signature du parent responsable légal

BAREME DES BOURSES NATIONALES DE COLLEGE
Année scolaire 2020-2021

Plafonds de ressources (revenus fiscal de référence) à ne pas dépasser et montant de la bourse

Les revenus pris en compte sont ceux de l'année 2019 figurant sur l'avis d'imposition 2020.Cependant, les revenus de l'année 2020 pourront être pris en compte en cas de changement important de situation engendrant une baisse de ressources (décès, divorce, perte d'emploi...).

Les montants de la bourse des collèges indiqués dans le tableau ci-dessous seront attribués par enfant scolarisé au collège et en 3 parts trimestrielles égales : soit 105€ par an (35€ par trimestre), soit 294€ par an (98 € par trimestre), soit 459€ par an (153 € par trimestre).

Enfants à charge	Plafonds échelon 1	MONTANT 105 €	Plafonds échelon 2	MONTANT 294 €	Plafonds échelon 3	MONTANT 459 €
1	15.609 €		8.437 €		2.977 €	
2	19.210 €		10.385 €		3.664 €	
3	22.812 €		12.332 €		4.351 €	
4	26.414 €		14.280 €		5.038 €	
5	30.017 €		16.227 €		5.725 €	
6	33.619 €		18.173 €		6.412 €	
7	37.220 €		20.121 €		7.099 €	
8 ou plus	40.822 €		22.068 €		7.786 €	